

SEMINAIRE GEECCTT-ÎLES

GESTION EUROPEENNE DES CONNEXIONS ET TRANSPORTS POUR LES ÎLES

LE FUTUR DU TRANSPORT EN MÉDITERRANÉE UN OUTIL INNOVANT, DES PROJETS D'AVENIR

**10 AVRIL 2017
MUSÉE DE BASTIA**

Partenaires:



La coopération au coeur de la Méditerranée

Dossier presse (FR) [Ver. 31/3/2017]

Dans le cadre du programme « Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 », l'Office des transports de la Corse (OTC) a été désigné chef de file par la Région Autonome de Sardaigne, la Région Toscane, les autorités portuaires de Sardaigne et de Ligurie ainsi que les Chambres de Commerce et d'Industrie du Var, de la Haute Corse et de la Corse du Sud pour le projet « Gestion Européenne Conjointe des Connexions et Transports pour les îles – **GEECCTT-ÎLES** »

Ce projet a été approuvé par le Comité de suivi du programme Interreg pour un montant de 1.997.500€ pour la première phase de l'opération qui consiste à créer un groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui aura pour mission l'identification des liaisons et des modes de transport à renforcer ou à créer, prenant en compte l'élément environnemental.

L'étape suivante verra la mise en place et la gestion d'une véritable, pérenne et innovante continuité territoriale transfrontalière, gérée par le GECT, premier exemple en Europe et démarche pilote pour d'autres territoires transfrontaliers, au bénéfice d'un développement durable et des populations des territoires.

Cet instrument de gestion conjointe des services de transports transfrontaliers (services de transports aérien, maritime, multimodaux, etc.), dans une optique de continuité territoriale et dans la perspective de la connexion avec les réseaux transeuropéens des transports (RTE-T) doit structurer un bassin économique Elbe-Corse-Sardaigne centré sur un arc tyrrhénien englobant les îles de Méditerranée occidentale et la rive Nord.

Il est une idée forte de l'aménagement territorial européen : construire une entité suffisamment importante et bien intégrée aux flux principaux continentaux afin d'éviter sa marginalisation, apporter à ces îles un destin autre que celui de marchés de consommation et de destinations touristiques saisonnières.

Il est évident que la carence des transports entre la Corse et la Sardaigne engendre une difficulté de communication et d'échanges tant pour les personnes que pour les biens, empêchant la création d'un développement territorial transfrontalier, nécessitant donc une desserte renforcée. Ce constat est fortement ressenti par les populations des deux territoires, voire de l'île d'Elbe.

Partenaires:



La coopération au coeur de la Méditerranée

Dossier presse (FR) [Ver. 31/3/2017]

Il n'en demeure pas moins que l'intérêt majeur repose sur la mise en place d'un véritable espace d'échanges économiques inter-îles et entre chaque île et le continent de l'autre état.

Les causes de cette difficulté sont multiples, mais on peut retenir les principales : le manque de liaisons aériennes et l'insuffisance des liaisons maritimes inter-îles. Cette situation s'aggravera en raison de l'incertitude qui pèse sur les lignes Bonifacio/Santa-Teresa et Propriano/Porto-Torres.

Anticipant ces problèmes, l'Office des Transports de la Corse a œuvré dans le cadre des projets financés par le programme de coopération territoriale européenne 2007-2013 dont il a été bénéficiaire. En particulier, le projet InPorto avait pour objet, justement, d'étudier les possibilités de renforcement des liaisons entre le sud de la Corse et le nord-ouest de la Sardaigne.

L'Autorité de gestion du programme de coopération européenne Interreg a souligné que *«l'étude de faisabilité réalisée par l'OTC a mis en évidence le potentiel de cette liaison nord-sud entre les deux îles, notamment pour les frets, vers la côte sud de la Méditerranée. Il en résulte donc la nécessité d'encourager l'expérimentation de formes juridiques pertinentes, pour la gestion commune de services de transport public, qui permettent la programmation et la mise en œuvre de services nécessaires à réduire l'isolement insulaire ».*

Cet élément ne saurait constituer une nouvelle étude, mais devra permettre l'élaboration du dossier de mise en œuvre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) inter-îles ayant vocation à se connecter aux réseaux RTE-T

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), structure interministérielle française créée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a d'ailleurs apporté son expertise au projet.

Dans l'attente de la mise en place de la continuité territoriale transfrontalière par le GECT, il y a urgence à maintenir ces lignes qui sont le seul moyen de sauvegarder l'existence de l'espace économique insulaire, en évolution constante et à fort potentiel, et d'éviter un isolement des populations, notamment des travailleurs transfrontaliers et des liens familiaux.

Ainsi le 22 février dernier, à Ajaccio, les autorités régionales sarde et corse ont signé le protocole d'accord de mise en place de la délégation de service public (DSP) de continuité territoriale transitoire entre les îles.

Partenaires:

